

Département de la MARNE  
Arrondissement de REIMS  
Canton de Fismes Montagne de Reims  
COMMUNE DE BRANSCOURT  
51140  
Tél. Fax 03.26.48.53.97

ARRETE N° 25/18

FETE DES VOISINS

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Le Maire de Branscourt,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221-4 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-25 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I, 4<sup>ème</sup> partie, Signalisation de prescription et livre 1, 8<sup>ème</sup> partie, Signalisation temporaire ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter tout risque d'accident, assurer la sécurité des usagers, et permettre le bon déroulement de la FETE DES VOISINS qui se déroulera Place de la Mairie le vendredi 23 Mai 2025,

- ARRÊTE -

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Le vendredi 23 mai 2025, à partir de 17h00 et jusqu'au samedi 24 mai 2025 à 01h00, la circulation et le stationnement sont interdits Place de la Mairie.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place conformément aux règles de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire, pendant toute la durée de la manifestation par le Comité des Fêtes.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de BRANSCOURT, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la MARNE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation de cet arrêté sera transmise au Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Marne.

Fait à BRANSCOURT, le 15 Mai 2025

Le Maire,  
Pierre LHOTTE

